



HAL
open science

Les massacres de 1965 en Indonésie : image et éthique

Soko Phay

► **To cite this version:**

Soko Phay. Les massacres de 1965 en Indonésie : image et éthique. Mémoires en jeu, 2020, Dossier spécial "Les génocides oubliés?" (dir. Pierre Bayard et Soko Phay), 12, p. 101-106. hal-04225530

HAL Id: hal-04225530

<https://univ-paris8.hal.science/hal-04225530>

Submitted on 2 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les massacres de 1965 en Indonésie : image et éthique

Une œuvre artistique peut-elle aider à réfléchir, tout autant que les recherches historiques ou les discussions juridiques, à la question de savoir si un meurtre de masse doit être ou non qualifié de génocide ? C'est l'hypothèse que je soutiendrai ici en étudiant le film de Joshua Oppenheimer, *The Act of killing*, sorti en 2012, qui pose de nombreuses questions à propos des meurtres de masse commis en Indonésie en 1965.

Avant d'analyser le film d'Oppenheimer, je me propose de revenir rapidement sur ces massacres de grande ampleur, une tragédie qui a laissé des séquelles durables dans la société indonésienne.

Les massacres de 1965

Le 30 septembre 1965, six généraux de l'armée indonésienne, dont le chef d'état-major Yani, sont kidnappés, puis sommairement exécutés sur ordre du lieutenant-colonel Untung, à la tête d'un groupe d'officiers « progressistes » qui contrôle rapidement une partie de la capitale. Au nom du « Mouvement du 30 septembre », les putschistes annoncent au matin du 1^{er} octobre sur les ondes de la radio qu'ils ont voulu déjouer un coup d'Etat, qui visait, avec l'aide de la CIA, à renverser le président Soekarno.

Sans aucune preuve de l'implication directe du parti communiste indonésien (PKI), le général (et bientôt président de 1967 à 1998) Suharto le désigne comme le commanditaire de ce putsch avorté, bien que les historiens s'accordent aujourd'hui à considérer son rôle comme très marginal dans ces événements tragiques (Anthony Reid, p. 184-192). Après avoir mis très rapidement en déroute les insurgés, Suharto profite de sa forte position pour contester publiquement le président Sukarno, l'homme qui a mené son pays à l'indépendance, considéré comme trop proche du PKI. Le discours de ce dernier, prononcé le 17 août 1965, attise la peur de l'armée, en accusant « certains généraux » de se mettre en travers de la « révolution populaire ». Face à cette menace, Suharto ordonne aux commandants locaux d'écraser le parti communiste, en leur donnant carte blanche...

Ces événements tragiques sont concomitants de graves tensions économiques, politiques et religieuses : le pays a connu l'une des pires inflations, dépassant 134 % en 1964 ; le parti musulman Nahdlatul Ulama et le Parti national indonésien craignent un basculement du pays dans le camp « communiste », dans le contexte de la guerre froide en Asie orientale. Le PKI, fort de son succès et de sa grande popularité, notamment auprès des fermiers et des paysans séduits par les réformes agraires, est devenu un parti puissant et incontournable. De même, les tensions « religieuses » attisent la peur et la haine : les hindouistes et les musulmans (ces derniers constituant l'autre grande masse organisée du pays) se sentent de plus en plus menacés par l'athéisme affiché et revendiqué des communistes.

Si l'armée s'est autant impliquée dans l'extermination des « gauchistes » avec l'aide des milices, c'est parce qu'elle voulait en finir une fois pour toute avec ses ennemis politiques, ne souhaitant pas renouveler d'anciennes erreurs. En effet, après l'insurrection manquée de 1926 ou celle de Madiun en 1948, les communistes ont non seulement survécu, mais sont en passe de prendre le pouvoir...

L'appel à la vengeance et à la répression est lancé, notamment lors des meetings du parti musulman Nahd-la-tul U-la-ma à Java : « la mort de chaque général doit être vengée par celle de 100.000 communistes » (Cribb, p. 253). En outre, la mort atroce de la petite fille d'un des généraux est utilisée par la propagande pour inciter à la violence et à la vindicte populaires.

D'octobre 1965 à mars 1966, cinq cent mille à un million de victimes sont ainsi tués par des militaires et des milices civiles, parce que soupçonnés d'être des opposants au régime du Président Suharto ou d'être affiliés au Parti communiste indonésien (PKI). Des centaines de milliers de personnes sont pourchassées et détenues sans procès ou envoyées dans des camps de travail forcé, dès 1966 et jusqu'à la fin de 1979. Les massacres commencent par Java et s'étendent progressivement vers Sumatra, Sulawesi, puis vers l'ensemble du pays.

Afin de justifier jusqu'à nos jours les crimes et les exactions commises envers les membres du PKI, la propagande officielle de l'Ordre nouveau, sous l'égide de son fondateur Suharto, n'a cessé de leur imputer un complot qu'ils auraient préparé au sein de leur « bureau spécial ». Cette propagande officielle a rendu très difficile tout travail de mémoire et d'apprentissage de l'histoire. « Plus encore, selon Rémy Madinier, elle fait de l'ensemble de la population la complice d'une escroquerie mémorielle qui, en désignant aujourd'hui encore les victimes des massacres et leurs familles à la vindicte populaire, et en assurant une impunité totale aux bourreaux de 1965, a interdit tout travail de deuil » (Madinier, p. 189).

Au regard de ce mutisme officiel qui a perduré plus d'un demi-siècle, le documentaire de Joshua Oppenheimer permet de montrer à quel point les massacres de 1965 demeurent un angle mort de l'histoire contemporaine indonésienne.

La pornographie du voir

The Act of killing, œuvre remarquable et primée dans plusieurs festivals internationaux, est un film « événement » pour deux raisons essentielles. Il a d'abord le mérite de mettre en lumière ces massacres, en grande partie passés sous silence. Mais ce film est aussi un documentaire d'un nouveau genre, dont le parti pris est radical et très ambivalent : il s'agit de filmer les bourreaux mettant eux-mêmes en scène les crimes auxquels ils ont participé, jouant aussi bien leur propre rôle que celui de leurs victimes. Le récit filmique se concentre sur un certain Anwar Congo qui se vante d'avoir tué mille « communistes ». Lui et son acolyte Herman sont tous deux d'anciens paramilitaires qui, en 1965, furent chargés d'exécuter en masse ceux que le général Suharto avait désignés comme les ennemis communistes. Aujourd'hui encore, ils continuent à circuler en toute tranquillité dans les rues de Medan, capitale de la province de Sumatra.

Dans *The Act of Killing*, Anwar et ses amis ont accepté de témoigner sur leurs meurtres, non pas dans le souci de transmettre une mémoire respectueuse des victimes oubliées, mais au contraire dans une glorification de leurs actes meurtriers. Lorsque Oppenheimer leur propose de les aider à réaliser leur film, ces anciens tortionnaires voient là l'occasion d'être des stars, de devenir des héros des films qu'ils affectionnent, à l'instar du cinéma américain ou des « films de torture nazie ». Tour à tour réalisateurs, acteurs jouant leurs propres rôles ou ceux des victimes – comme si tout était interchangeable dans leur monde –, ils mettent en scène les séquences les plus grossières et les plus stéréotypées qui soient, allant jusqu'au travestissement obscène ou au déguisement en drag-queens obèses entourées de danseuses

glamours, le tout dans des décors très kitsch.

L'opportunité offerte par Oppenheimer leur permet d'imaginer un film qui montrerait l'histoire de leur point de vue. Dans une séquence située au début du film (Oppenheimer, 8min25 – 11min16), Anwar se rend sur l'un des lieux d'exécution situé sur le toit d'un immeuble. Face à la caméra, il montre comment il a élaboré les techniques de torture et d'exécution les plus efficaces, témoignant ainsi qu'il était un milicien zélé et convaincu. Mais la scène la plus dérangement est celle où il exécute dans l'allégresse des pas de *cha cha cha* à l'endroit même où il a tué ses victimes, et où, avec Herman et sa petite fille, il regarde la séquence du toit sur un moniteur. Son seul commentaire porte sur son regret de s'être habillé en blanc : « Je suis sapé comme pour un pique nique ! Pour faire ça je devais d'abord boire. Je devrais avoir l'air violent. Brutal. Pas comme ça. Regarde, je rigole. C'est raté, non ? C'est ma faute » (Oppenheimer, 28min – 29min). Il regrette que la scène ne soit plus conforme à la réalité d'autrefois.

Ce qui est donné à voir, c'est la dés empathie toujours à l'œuvre chez lui, même des décennies plus tard. A l'opposé, l'empathie est définie, selon Françoise Sironi, « comme la capacité à penser les pensées des autres et à ressentir leurs affects et émotions, mais sans jamais perdre son propre centre de gravité. Elle fait accéder au point de vue des autres et ce faisant constitue une simulation mentale de la subjectivité d'autrui, mais tout en restant soi-même. Elle présuppose donc cette condition primordiale : être capable de faire la distinction entre soi et autrui. La dés empathie est donc l'absence ou la perte de cette capacité » (Sironi, p. 257). Elle rappelle également que les tortionnaires sont comme atteints « d'engourdissement psychique » pour reprendre l'expression de Robert Jay Lifton qui souligne une déconnexion avec leurs propres affects, une absence de sentiment de culpabilité et une perte de contact avec la réalité (Sironi, p. 288). En ce sens, les victimes ne sont pas reconnues en tant qu'humains. En déshumanisant l'autre, le bourreau a d'abord été déshumanisé lui-même, en éradiquant en lui toute individuation. Cette dés empathie entraîne l'absence de culpabilité – car pour éprouver de la culpabilité, il faudrait pouvoir penser l'autre et acquiescer plus profondément, par un travail d'introspection, une conscience de soi.

Pourtant, au départ, Oppenheimer voulait comprendre et témoigner de l'intérieur ; il voulait se placer dans la zone grise de la banalité du mal, mais il a perdu par moments, me semble-t-il, le contrôle de son film. J'ai le sentiment qu'il se complaît à accompagner ces bourreaux-acteurs, voire à les encourager et à les soutenir activement. En témoigne une séquence hallucinante où Anwar met en scène sa rédemption au paradis (Oppenheimer, 35min37 - 37min10). Il se représente dans un paysage luxuriant avec en arrière-plan une cascade et un arc-en-ciel, accompagné de danseuses qui chantent et dansent dans une chorégraphie parfaitement orchestrée, digne d'un film de Bollywood. Dans ce spectacle kitsch et haut en couleur, les victimes l'attendent et lui remettent une médaille d'or pour les avoir tuées et envoyées au ciel.

A propos de la réalisation de ce passage fantasmagique, Oppenheimer confie : « C'était essentiel que cette scène ne soit pas filmée comme une série B, ou une vidéo de karaoké sud asiatique. [...] Si on l'avait filmée comme une série B, les spectateurs se seraient moqués d'Anwar. Ils l'auraient méprisé plutôt que de se laisser porter par sa vision. Si le résultat de cette approche documentaire doit avoir un sens, chaque scène doit être aussi forte que possible » (Oppenheimer, bonus du film 11min49). Le réalisateur a largement réussi son

pari, en rendant particulièrement fier et heureux Anwar lorsqu'il a visionné la séquence chez lui. Celui-ci est ainsi conforté dans son idéal de puissance narcissique.

La perversion du voir culmine dans cet extrait où l'esthétique est au service de la terreur. Donner à voir le criminel qui se pense en rédempteur est une inversion éthique totale. Ce retournement des valeurs en leur contraire est d'une certaine manière « mortifère » – célébrant la violence et la mort – malgré la nature et l'environnement paradisiaque. La perversité est un brouillage du sens logique et une stratégie de contournement. Terreur et jouissance vont de pair. Cette pornographie du voir est également visible *littéralement* dans certaines scènes « sadiques » de *The Act of killing*, des scènes qui mêlent effroi et obscénité, sexe et violence. Or, le sadisme est inséparable du sentiment de toute-puissance. Les tortionnaires-acteurs atteignent une jouissance narcissique qui révèle leur besoin d'emprise et de toute-puissance exercée sur autrui.

La perversité est toujours présente dans les lieux de torture et de mort. Dans *Confiscation. Des mots, des images et du temps*, Marie-José Mondzain écrit : « La soif de voir la torture et le crime, à laquelle répond le plaisir de les montrer instantanément, n'a jamais connu de limites, parce que la vue du pire produit un mélange indiscernable de terreur et de jouissance » (Mondzain, p. 101). Dans *The Act of killing*, Oppenheimer est pris dans ses propres ambivalences. Tantôt il justifie son film pour défendre la mémoire des victimes, pour dénoncer la terreur des anciens bourreaux, tantôt il glorifie leurs actes et manifeste de la sympathie envers eux. De même, le spectateur a le sentiment désagréable de participer lui-même à ce rituel filmique, puisqu'il en est « affecté » par le récit, au sens du « lecteur affecté » chez Paul Ricœur (Ricœur, p. 293). Il est mis dans cette situation dérangeante d'un voyeur, à la fois fasciné et réprobateur. Pris par des sentiments contradictoires, qui vont de l'épouvante au rire, en passant par la frayeur et le dégoût, le regardeur en sort « sidéré », incapable de penser l'impensable du film. Sur le plan éthique et esthétique, le film d'Oppenheimer est donc très ambivalent. Ces bourreaux qui tournent leur film se sont en fait servis de la fiction pour réécrire l'Histoire.

Les massacres de 1965 sont-ils génocidaires ?

Le film d'Oppenheimer nous permet-il de réfléchir à la qualification de génocide, parfois attribuée à ces meurtres de masse qui ont coûté la vie de 500 000 à un million de communistes indonésiens ?

Pour l'historien Jean-Louis Margolin, ces massacres participent des crimes contre l'humanité, mais ne peuvent être qualifiés de « génocide ». En raison de son ampleur exceptionnelle et de sa relative brièveté, il associe davantage cette tuerie de masse à un « pogrom aux dimensions terrifiantes qu'à une campagne d'extermination » (Margolin, p. 53). Il ajoute que la « grande majorité des tués furent des hommes, même si beaucoup de militantes du Gerwani furent elles aussi au nombre des victimes ; les assassinats de familles entières semblent être restés relativement rares, mais l'incertitude sur ce point crucial [...] reste grande » (Margolin, p. 53). Le groupe visé n'est ni ethnique, ni religieux (on retrouvait les tueurs et les victimes dans les mêmes confessions), mais plutôt « politico-social ».

Je ne partage pas tout à fait l'avis de Margolin lorsqu'il qualifie les massacres de pogroms terrifiants, car la destruction de ce groupe politique a bien été planifiée et réalisée de manière

systematique. En effet, dans son rapport de juillet 2012, la commission nationale des droits de l'homme en Indonésie souligne que les victimes ont été ciblées pour leurs liens présumés avec le PKI (Marie Dhumières). La commission reconnaît également l'État indonésien comme l'instigateur des crimes (Monciaud & Coetmeur). En revanche, je rejoins la position de Margolin lorsqu'il considère que les massacres de 1965 ne relèvent pas de la qualification de génocide. Selon l'article 2 de la convention des Nations Unies et l'article 211-1 du Code pénal français (Legifrance), il y a génocide lorsqu'il y a entrave des naissances au sein du groupe et transferts d'enfants d'un groupe à un autre groupe. Or, il n'y a pas eu de telles exactions durant les massacres de 1965.

A titre de comparaison, les Khmers rouges ont également ciblé un groupe « politico-social », mais ils ne se sont pas contentés de cela : ils ont exécuté des lignées entières. En effet, dans leur lutte contre les ennemis réels ou imaginaires de l'Angkar, ils arrêtaient ou éliminaient non seulement le coupable, mais également son épouse et ses descendants, voire son réseau familial. Parmi les slogans les plus répétés, on pouvait entendre « quand on arrache les herbes, il faut en extirper toutes les racines ! » ou encore « couper un mauvais plant ne suffit pas, il faut déraciner ». Considérés comme dangereux jusqu'à la « troisième génération », les enfants ont été pour la plupart jetés en prison ou assassinés, notamment à la prison S21 – transformée depuis en musée du génocide – parce qu'ils avaient hérité des gènes corrompus de leurs parents. D'autres enfants ont été séparés des parents et déportés dans des camps. Les Khmers rouges ont ainsi inventé de toute pièce une « hérédité de classe ». Pour Samuel Bartolin, les Khmers rouges et les régimes génocidaires tentent « d'essentialiser celui qui est perçu comme un ennemi, réel ou fantasmé. On tue les gens pour ce qu'ils *sont* davantage que pour ce qu'ils *font* » (Bartolin, p. 19). Or, en s'attaquant au lien de parenté qui unit l'ensemble des générations d'une même famille, les génocidaires détruisent les êtres humains à rebours de ce qui les constitue dans leur chair et dans leur identité : leur existence est niée. Dès lors, comment s'inscrire dans une histoire familiale, dans une généalogie si les ascendants ou les descendants sont des « non-existants » (Piralian-Dimonyan, p. 8) ?

Outre les critères de l'intention et de la planification des meurtres comme de l'atteinte à la filiation, ce qui caractérise également un génocide à mon sens est ce que j'appellerai *double effacement*. Les génocidaires veulent effacer de la terre une catégorie d'hommes et de femmes qui, selon tel ou tel principe absurde ou aberrant, n'ont plus le droit à l'existence. Mais le génocide implique, dans le même temps, un second effacement, celui du meurtre collectif lui-même. Les bourreaux, en effet, mettent toujours en place des processus visant à dissimuler leurs crimes, non seulement pour échapper à la justice, mais aussi dans la visée de faire disparaître encore plus complètement leurs victimes en effaçant jusqu'à leurs traces. Pour rester avec l'exemple des Khmers rouges, le mot « kamtech » est très révélateur de l'idéologie génocidaire. Il ne signifie pas seulement « tuer », mais détruire sans laisser de traces ou réduire en poussière. Dans le film de Rithy Panh, *Duch, le maître des forges de l'enfer* (2012), Duch, le directeur de S-21, ancien lycée de Phnom Penh transformé en centre d'extermination, précise que « *kamtech*, c'est détruire le nom, l'image, le corps, tout » (Panh, 1h35min). Il faut donc entendre ici l'annulation complète de l'humanité dans la victime. Qu'il ne reste rien ni de sa vie, ni de sa mort. En effet, l'une des caractéristiques des génocides est la volonté d'effacement total des morts, rendant impossible le lien avec les ancêtres par la destruction des repères identificatoires.

Or, *The Act of Killing* montre qu'il n'y a eu ni effacement, ni déni des crimes de la part des responsables politiques ou des bourreaux, bien au contraire. Tout au long du film, Anwar et son complice Herman s'épanchent ouvertement sur les exactions qu'ils ont commises. Ils se laissent aller à la nostalgie de cet âge d'or du crime d'État, tant ils se sentent protégés et soutenus par les hommes forts du pays comme le gouverneur de Sumatra au Nord. Le réalisateur dévoile également les liens étroits entre Anwar et le chef des Jeunesses Pancasila, un groupe paramilitaire qui a joué un rôle majeur dans les exactions de 1965-1966. Ayant obtenu une reconnaissance officielle, cette milice fascisante organise chaque année des parades. Et c'est Jusuf Kalla, le vice-président de l'Indonésie (2004-2009) en personne qui harangue son auditoire en faisant l'éloge du « gangster » : « On dit que les Jeunesses Pancasila sont des gangsters. Je suis le plus grand des gangsters. (...) Les gangsters sont des gens qui travaillent hors du système, pas pour le gouvernement. Le mot « gangster » vient de : « homme libre ». Ce pays a besoin d'« hommes libres ! » (...) Nous avons besoin des gangsters pour que les choses avancent » (Oppenheimer, 35min37 – 37min10).

Il est vrai que le gangster occupe dans l'imaginaire collectif la figure de l'anti-héros. Héroïsé dans le roman noir, il possède une conscience, à la différence de ces anciens bourreaux indonésiens. Mais dans la langue commune « gangster » définit un bandit, un malfaiteur qui commet des actes illégaux en usant de violences. Lorsque durant tout le film Anwar et ses compagnons ne cessent de s'autoproclamer *gangsters*, le répétant jusqu'à la caricature et au travestissement, l'emploi de ce terme révèle le déni qui consiste à nier le sens des choses. En déformant la signification des mots, ils distordent les faits ; ils banalisent la violence et transforment les meurtres en non-événements. En ce sens, les parades militaires des Jeunesses Pancasila se rapprochent d'une initiation générale, voire d'une ritualisation de la dés empathie qui devient un « opérateur collectif de criminalité politique » (Sironi, p. 263).

Après la chute de Suharto en 1998, les appels se sont multipliés pour réclamer que l'Etat indonésien enquête sur cette page noire de l'Histoire. Hormis une proposition de loi sur une « Commission de vérité et de réconciliation », qui malheureusement ne mentionne pas la responsabilité de l'auteur des violations, rien ne s'est passé. Et Suharto décédé en 2008 n'a jamais été inquiété par la justice, pas plus que les anciens bourreaux qui continuent à vivre et à circuler en toute quiétude.

Une séquence de *The Act of killing* est symptomatique de cette culture de l'impunité, où on voit Adi Zulkadry, un ancien tortionnaire proche d'Anwar, narguer la Cour pénale internationale de la Haye (Oppenheimer, 1h08min – 1h09min23) : « Moi je suis un gagnant, je fais mes propres définitions. Je ne me soumet pas aux règles internationales. L'important c'est que toute la vérité n'est pas nécessairement valable. Certaines vérités ne sont pas bonnes. Comme le fait de rouvrir cette affaire. Même si c'est ce que vous trouvez est vrai, ce n'est pas bien (...) ». Le réalisateur lui demande alors comment il réagirait s'il était assigné devant la Cour pénale internationale à La Haye. La réponse du protagoniste fuse : « J'irais. Je ne suis pas coupable, mais j'irais. C'est que je serai célèbre ! Je suis prêt ! Je vous en prie, faites-moi assigner à La Haye ». Non seulement Adi Zulkadry ne nie pas ses crimes, mais au contraire il les exhibe et se réjouit d'être au-dessus des lois.

A mon sens, les massacres de 1965 ne relèvent donc pas de la qualification de génocide. Certes, il y a eu intention et concertation pour l'assassinat des « communistes », mais cette planification était dépourvue de volonté d'éradication. Les hommes étaient principalement

visés, et non le réseau parental. Il n'y a eu ni atteinte à la généalogie, ni volonté de dissimulation ou d'effacement des crimes. Je qualifierais donc les meurtres de masse de 1965 de « crimes contre l'humanité », lesquels recouvrent « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux » (Jurovics).

Conclusion

Le principal mérite du documentaire *The Act of killing* est d'avoir fait sortir de l'oubli l'un des grands meurtres collectifs du XX^e siècle, commis principalement sur les membres du PKI, il y a plus de quatre décennies en Indonésie, en plein jour, au vu et au su de la communauté internationale. Parallèlement, le film met en évidence la banalisation des crimes, mais également le renversement des valeurs par les tortionnaires, qui se définissent comme des « gangsters » d'un nouveau genre. En donnant carte blanche à Anwar Congo, Herman et leurs acolytes pour « faire leur cinéma », Joshua Oppenheimer prône une esthétisation de l'horreur qui le conduit à une forme d'aveuglement. Car la volonté d'occultation s'accompagne toujours d'un interdit de penser le réel, directement ou indirectement dénié.

Aujourd'hui encore, la violence au sein de la société indonésienne est perceptible, comme si la terreur était toujours en place puisque certains auteurs des assassinats sont au sein du gouvernement. Ainsi le mensonge politique est si intériorisé qu'ils définissent leurs propres vérités, leur propre écriture de l'Histoire puisqu'ils sont du côté des vainqueurs. Cependant la quête du sens et de la compréhension du passé s'impose aux survivants comme un devoir et un héritage à transmettre aux générations d'après.

Soko Phay (Université Paris 8 / Laboratoire AIAC)

Bibliographie

Bartolin, Samuel, 2005, « Les khmers rouges ont-ils commis un génocide ? », in hors série *Khmers rouges, 30 ans après, à quoi peut servir le procès ?*, *Cambodge Soir*, avril.

Cribb, Robert, 1997, « The Indonesian Massacres », in Totten S., Parsons W.S., Charny I.W. (ed.), *Century of Genocide: Eyewitness Accounts and Critical Views*, New York, Garland Publishing.

Dhumières, Marie, 2016, « Indonésie : les massacres de 1965 toujours tabous », in *Libération*, 7 janvier.

Jurovis, Yann, 2011, « Le crime contre l'humanité, définition et contexte », in *Les Cahiers de la justice*, n°1, janvier, p. 45-64.

Locard, Henri, 1996, *Le « petit livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar*, Paris, L'Harmattan.

Madinier, Rémy, 2014, « La tragédie de 1965 en Indonésie : une historiographie renouvelée, une mémoire toujours tronquée », *Archipel*, n° 88, p. 189-212.

Margolin, Jean-Louis, 2001, « Indonésie 1965 : un massacre oublié », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, janvier.

Monciaud, Didie, Coetmeur, Mulyandari Alisyah, 2015, « Faire sortir de l'oubli le massacre de masse en Indonésie (1965) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°128.

Mondzain, Marie-José, 2017, *Confiscation. Des mots, des images et du temps. Pour une autre radicalité*, Paris, Editions Les Liens qui libèrent.

Piralian-dimonyan, Hélène, 2007, *Génocide, disparition, déni*, Paris, L'Harmattan.

Reid, Anthony, 2011, *To Nation by Revolution, Indonesia in the 20th Century*, Singapour, NUS Press.

Ricœur, Paul, 1991, *Temps et récit III. Le Temps raconté*, Paris, Seuil.

Sironi, Françoise, 2017, *Comment devient-on un bourreau ?*, Paris, La Découverte.

Films

Oppenheimer, Joshua, 2012, *The Act of Killing*, produit par Final Cut for Real, 159 min.

Panh, Rithy, *Duch*, 2012, *le maître des forges de l'enfer*, produit par Catherine Dussart Production, 103 min.

Sitologie

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3B1AACDF6E615C989D9E6A3225B4448C.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000006417533&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20091022.